









# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BASÉE SUR LE RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006, TEL QUE MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT (CE) N° 453/2010

# SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

# 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : COAT omnibind

Numéro d'enregistrement REACH : Pas applicable (mélange)

Type de produit REACH : Mélange

# 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

## Utilisation identifiée pertinente

- Construction, traitement préalable
- Utilisation professionnelle.

#### Utilisation déconseillée

■ Pas d'utilisation déconseillée.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Fournisseur - Fabricant

Omnicol N.V. Nijverheidsstraat 14 B-2381 Weelde (Belgium)

Tel: +32 [0]14 65 62 85 Fax: +32 [0]14 65 77 50 info@omnicol.eu

# 1.4 Numéro d'appel d'urgence

NVIC Pays-Bas Les conseillers professionnels +31 [0]30 247 8888 Consultez votre médecin ou votre pharmacien plus proche +32 [0]70 245 245 Belgique 24h/24h Centre antipoison Allemagne 24h/24h Gift-Notrufzentrale - Berlin +49 [0]30 19240

## **SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

# 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conforme à l'art.40 du Règlement (CE) n° 1272/2008

Classé comme dangereux conformément aux critères du Règlement (CE) n° 1272/2008.

CLASSE	CATÉGORIE	MENTIONS DE DANGER
Skin Sens.	Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée

#### Classification conforme à la Directive 1999/45/CE

Classé comme dangereux conformément aux critères de la directive 1999/45/CE.







TRAITEMENT PRÉALABLE

# 2.2 Éléments d'étiquetage



Mot signal	Danger
Phrases H	
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Phrases P	
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P261	Éviter de respirer les poussières.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P501	Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale, régionale,

## 2.3 Autres dangers

Pas d'autres dangers connus.

# **SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

# 3.1 Substances

Pas applicable.

# 3.2 Mélanges

NOM (N° D'EN- REGISTREMENT REACH)	N° CAS N° CE	CONC.(C)	CLASSI- FICATION CONFOR- MÉMENT AU DSD/ DPD	CLASSI- FICATION CONFOR- MÉMENT AU CLP	NOTE DE BAS DE PAGE	REMAR- QUE
Polypropyleen- glycol alkyf- fenylether (02- 2119549982- 25)	9064-13-5	C ≤ 5%	R43	Skin Sens;1; H317	(1)	Component

(1) Pour le texte complet des phrases R et H : voir la rubrique 16.

nationale et internationale.

## **SECTION 4: PREMIERS SECOURS**

# 4.1 Description des premiers secours

## Généralités

Contrôler les fonctions vitales. Si la victime est inconsciente : libérer les voies respiratoires. En cas d'arrêt respiratoire : respiration artificielle ou oxygène. En cas d'arrêt cardiaque : réanimer la victime. En cas d'état de choc : de préférence : coucher la victime sur le dos avec les jambes relevées. En cas de vomissements : éviter l'étouffement/la pneumonie respiratoire. Éviter le refroidissement en couvrant la victime (ne pas la réchauffer). Observer la victime en permanence. Apporter une assistance psychologique. Calmer la victime, éviter qu'elle ne produise des efforts. Selon l'état : médecin/hôpital.

# En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air frais. En cas de problèmes respiratoires : consulter un médecin/un service médical.







TRAITEMENT PRÉALABLE

#### En cas de contact avec la peau

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Conduire la victime chez le médecin si l'irritation persiste.

#### En cas de contact avec les yeux

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 minutes. Ne pas utiliser d'agent neutralisant. Conduire la victime chez l'ophtalmologue.

# En cas d'ingestion

Rincer la bouche à l'eau. En cas de malaise : consulter un service médical/un médecin.

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

## Symptômes aigus

Pas d'effets connus.

#### Symptômes différés

Pas d'effets connus.

Un contact répété ou prolongé avec le mélange peut conduire à la disparition de la graisse naturelle de la peau, une dermatite de contact non allergique et d'une absorption par la peau. Les jets de liquide dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles peuvent en résulter. L'ingestion peut provoquer des nausées, de la diarrhée et des vomissements. Il prend en compte (si connu), les effets différés et immédiats et effets chroniques des composants pour une exposition à court terme et à long terme par voie orale, respiratoire, la peau et les yeux.

Contient polypropyleenglycol alkylfenylether. Peut provouer une reaction cutanée.

#### 4.3 Indication des éventuels soins immédiats et traitements particuliers nécessaires

Après inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La victime doit être maintenu sous surveillance médicale pendant 48 heures.

## SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

## 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter le moyen d'extinction à l'environnement.

Moyens d'extinction à éviter

Pas de moyens d'extinction à éviter connus.

# 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas de combustion : formation de gaz toxiques et corrosifs (oxydes de soufre, monoxyde de carbone/ dioxyde de carbone).

## 5.3 Conseils aux pompiers

Instructions

Diluer les gaz toxiques avec de l'eau pulvérisée.

Équipement de protection spécial des pompiers

Gants. Masque. Vêtements de protection. Appareil respiratoire.

# SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION **ACCIDENTELLE**

# 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgences

Pas de flammes nues.

Équipement de protection pour d'autres personnes que les services de secours

Voir la rubrique 8.2.

Équipement de protection pour les services de secours

Gants. Masque. Vêtements de protection.

# 6.2 Précautions pour la protection de l'environment

Recueillir/pomper le produit répandu dans des fûts appropriés. Obturer la fuite, couper l'alimentation.

# 6.3 Méthodes et matériel de confinement

Recueillir la substance dangereuse dans des fûts refermables. Nettoyer abondamment les surfaces polluées à l'eau. Après les travaux, nettoyer les vêtements et le matériel.







TRAITEMENT PRÉALABLE

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir la section 13.

## **SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

# 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir à l'écart de flammes nues/de la chaleur. Hygiène stricte. Maintenir l'emballage bien fermé. Ôter immédiatement les vêtements souillés.

# 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Conditions d'un stockage sûr

Stocker dans un endroit sous abri et sec. Conserver dans un endroit bien ventilé. Protéger contre le gel. Protéger contre les rayons directs du soleil. Respect des normes légales.

#### Maintenir le produit à l'écart :

Des sources de chaleur, des oxydants, de l'eau/humidité.

# Matériel d'emballage approprié

Transport dans l'emballage d'origine fermé.

# Matériel d'emballage inapproprié

Pas de données disponibles.

# 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir l'emballage, la fiche technique.

# SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

## 8.1 Paramètres de contrôle

# **Exposition professionnelle**

Les mesures sont décrites ci-dessous, si celles-ci sont applicables et disponibles.

# 8.2 Contrôles de l'exposition

Les informations de cette rubrique constituent une description générale. Les scénarios d'exposition, s'ils sont applicables et disponibles, sont repris dans l'annexe. Vous devez toujours utiliser les scénarios d'exposition pertinents correspondant à votre utilisation identifiée.

#### Mesures techniques appropriées

Éviter le développement de poussière. Tenir à l'écart de flammes nues/de la chaleur. Mesurer régulièrement la concentration dans l'air. Travailler à l'air frais/sous aspiration/avec une ventilation ou avec une protection respiratoire.

#### Mesures de protection individuelles, comme les équipements de protection individuelle

Hygiène stricte. Maintenir l'emballage bien fermé. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail.

# Protection des voies respiratoires

En cas de développement de poussière : masque anti-poussière avec filtre de type P2.

# Protection des yeux

Masque. En cas de développement de poussière : lunettes à protection intégrale.

# Protection de la peau

Vêtements de protection. En cas de développement de poussière : protection de la tête/du cou.

En cas de développement de poussière : vêtements de protection anti-poussière.

# Contrôle de l'exposition de l'environnement

Voir les rubriques 6.2, 6.3 et 13.

# Protection des mains

# Gants de sécurité

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

# Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux de gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

#### Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant du Notez s'il vous plaît.

#### Pour les gants de contact permanent, les matériaux suivants sont appropriés:

Caoutchouc butyle ou PVC.







TRAITEMENT PRÉALABLE

# SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

## 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

■ Forme : Liquide

Odeur : Pas de données relatives à l'odeur Seuil d'odeur : Pas de données disponibles 

Couleur : Blanc Valeur pH : 8-9

Point de fusion/congélation : Pas de données disponibles

: >100°C Point d'ébullition Point éclair : Pas applicable

Vitesse d'évaporation

Inflammabilité : Non inflammable

Limites d'explosion : Pas de risque d'explosions

Pression de vapeur : 1.8kPa

Densité de vapeur : Pas de données disponibles Densité relative : Pas de données disponibles 

Solubilité : Négligeable Coefficient de partage n-octanol/eau : Pas applicable Température d'auto-inflammation : Non auto-inflammable : Pas de données disponibles Température de décomposition : Dynamisch 40000 tot 45000mPa.s Viscosité

Propriétés d'explosion : Pas de groupe chimique associé à des propriétés explosives

Propriétés oxydantes

#### Propriétés physiques

Pas de classe de danger physique.

# 9.2 Autres informations

 Densité absolue : 1.47kg/l

# **SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

# 10.1 Réactivité

Pas de données disponibles.

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage et de manutention recommandées.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions normales et dans les conditions normales d'utilisation, aucune réaction dangereuse.

# 10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de flammes nues/de la chaleur.

# 10.5 Matières incompatibles

Oxydants, alkalins forts, acides forts.

# 10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas de combustion : formation de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (oxydes de soufre, monoxyde de carbone/dioxyde de carbone).

## **SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

# 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Pas d'informations disponibles sur le mélange. La classification du mélange est basée sur les composants pertinents.



# COAT



**OMNIBIND** 

# TRAITEMENT PRÉALABLE

# Polypropyleenglycol alkylfenylether

TOXICITÉ	TEST	VALEUR	DURÉE	TYPE	RÉSULTAT	REMARQUES		
Aiguë, oral	LD50	6000mg/ kg bw		Rat				
Aiguë, dermique	Sur la base	des données d	isponibles, l	les critères d	de classification	ne sont pas rencontrés		
Aiguë, inhalation	Sur la base	des données d	isponibles, l	les critères d	de classification	ne sont pas rencontrés		
Corrosion/irritation de la peau	Sur la base	des données d	isponibles, l	les critères d	de classification	ne sont pas rencontrés		
Lésion/irritation oculaire grave	Sur la base	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas rencontrés						
Sensibilisatie luchtwegen /huid	Peau			Souris		H317		
Mutagénicité des cellules germinales	Sur la base	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas rencontrés						
Caractère cancérogène	Sur la base	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas rencontrés						
Toxicité pour la reproduction	Sur la base	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas rencontrés						
STOT unique	Sur la base	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas rencontrés						
STOT répétée	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas rencontrés							
Danger en cas d'inhalation	Sur la base	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas rencontrés						
Autres	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas rencontrés							

# Conclusion:

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

# **SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Pas d'informations disponibles sur le mélange. La classification du mélange est basée sur les composants pertinents.

# Polypropyleenglycol alkylfenylether

INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES	TEST	VALEUR	DURÉE	TYPE	RÉSULTAT	REMARQUES	
Toxicité poissons	LC50	53mg/l	48h	Poisson		ESIS	
Toxicité crustacés							
Toxicité plantes aquatiques	EC	>100mg/l	72h				
Toxicité micro-org aquatiques							
Persistance et dégradabilité	Pas applica	Pas applicable					
Bioaccumulation	Pas applica	Pas applicable					
Log kow							
Mobilité dans le sol	Pas applica	Pas applicable					







				_				
TRΔ	ITEN	ΛEN.	ГР	RE,	ΔL	Δ	Βl	_E

INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES	TEST	VALEUR	DURÉE	TYPE	RÉSULTAT	REMARQUES	
Évaluation PBT et vPvB	Pas applica	Pas applicable à des matières anorganiques					
Potentiel de ré- chauffement global	Pas repris dans la liste des substances contribuant à l'effet de serre						
Potentiel de destruction de l'ozone	Non classé	Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone					

#### Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Les critères PBT et vPvB mentionnés à l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006 ne s'appliquent pas aux matières anorganiques.

# SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Les informations de cette rubrique constituent une description générale. En cas d'application et de disponibilité, les scénarios d'exposition sont repris en annexe. Vous devez toujours utiliser les scénarios d'exposition pertinents correspondant à votre utilisation identifiée.

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Prescriptions en matière de déchets

Code sur les déchets (directive 2008/98/CE, disposition 2000/0532/CE).

08 04 10\* (déchets de colles et mastics non compris à 08 04 10). La génération de déchets chaque fois que possible être évités ou réduits au minimum. L'élimination de ce produit, des solutions et des sousproduits devra en tout temps, conformément à la législation applicable dans le domaine de la protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par une entreprise d'élimination des déchets. Déchets ne doivent pas être rude par les égouts à moins entièrement compatibles avec les exigences des autorités compétentes.

#### Méthodes d'élimination

Récupération/réutilisation. Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Les déchets dangereux ne peuvent pas être mélangés à d'autres déchets. Il est interdit de mélanger différents types de déchets dangereux si cela comporte un risque en termes de pollution ou si cela peut entraîner des problèmes pour la suite du traitement des déchets. Les déchets dangereux doivent être gérés de façon responsable. Toutes les entités qui stockent, transportent ou utilisent des déchets dangereux sont tenues de prendre les mesures nécessaires pour prévenir les risques de pollution ou de nuisances pour l'être humain ou les animaux. Ne pas jeter dans les égouts ou dans l'environnement.

# **Emballage**

La génération de déchets chaque fois que possible être évités ou réduits au minimum. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible.

# **SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Route (ADR) Rail (RID) Voies de navigation intérieures (ADN) Air (ICAO-TI/IATA-DGR) Numéro ONU

■ Transport : Non soumis

Nom de chargement correct conformément aux règlements modèles des Nations Unies Classe(s) de danger pour le transport

Numéro d'identification du danger

Classe

Code de classification Groupe d'emballage

Groupe d'emballage Étiquettes

Dangers pour l'environnement

Marque de la substance

dangereuse pour l'environnement : Non

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

 Dispositions particulières :







TRAITEMENT PRÉALABLE

Quantités limitées

Mer (IMDG)

Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL 73/78 et du code IBC

■ Annexe II de MARPOL 73/78

# **SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.2 Évaluation de la sécurité

Pas d'évaluation de sécurité chimique requise.

# **SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

Texte complet des phrases R mentionné dans les rubriques 2 et 3 :

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

Texte complet des phrases H mentionné dans les rubriques 2 et 3 :

H317 Peut provoquer une allergie cutanée

Substances PBT : Substances Persistances, Bio-accumulatives et Toxiques. DSD

: Dangerous Substance Directive - Directive sur les substances

dangereuses.

DPD : Dangerous Preparation Directive - Directive sur les préparations

dangereuses.

CLP (EU-GHS) : Classification, labelling and packaging (Globally Harmonised System

in Europa).

**ESIS** : European chemical Substances Information System.

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ont été rédiaées sur la base des données communiquées à Omnicol concernant les matières premières, au mieux de nos capacités et dans l'état actuel des connaissances. La fiche de données de sécurité se limite à donner des lignes directrices pour le traitement, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés dans la rubrique 1. De nouvelles fiches de données sont établies de temps à autre. Seules les versions les plus récentes doivent être utilisées. Les exemplaires antérieurs doivent être détruits. Sauf mention contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s'appliquent pas aux substances/ préparations/mélanges dans une forme plus pure, mélangés à d'autres substances ou mis en œuvre dans des processus. La fiche de données de sécurité ne comporte aucune spécification quant à la qualité des substances/préparations/mélanges concernés. Le respect des informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations et les recommandations pertinentes, ou les mesures nécessaires et/ou utiles sur la base des conditions d'application concrètes. Omnicol ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations fournies. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette fiche appartiennent à Omnicol. La distribution et la reproduction sont limitées.